

Catégories des Membres

Mise à jour le 15 décembre 2024



Coopérative de solidarité
des Auteurs de Jeux d'Éditions

En devenant membre d'une coopérative, une personne ou une société adhère :

1. à participer aux activités (événements,...),
2. à participer aux finances (cotisation, campagne,...),
3. à s'impliquer volontairement aux projets de la coopérative (bénévolat,...).

L'implication n'est pas une obligation alors que la non-participation peut entraîner une expulsion du membre. Toutes exclusions ou expulsions peuvent être soumises à des frais engagés, lors de gestions de projets, de gestion d'activités et lors de retrait des PP. Les Parts sociales ne sont pas remboursables.



Membre de Soutien

- Être membre de soutien à la **Coopérative de solidarité des Auteurs de Jeux d'Éditions** vous octroie un **droit de vote** lors des assemblées des membres de la **CAJE**.
- Les obligations d'un membre de soutien résultent en un maximum annuel de 150 heures de bénévolat au sein de la coopérative, de déboursier sa cotisation annuelle et de respecter les règlements stipulés dans la régie interne de la coopérative.
- L'implication que vous offrez est sujette à une compensation qui sera évaluée par le **Conseil d'Administration** et soumise aux votes lors de l'assemblée des membres.
- Vous avez également la possibilité de participer aux assemblées des membres et d'obtenir un **droit de vote**.
- La souscription d'un membre de soutien inclut les parts de qualifications** à vie qui se résume à **une part sociale de 20 \$**, + frais et taxes de 5 \$ (montant final de 25,00 \$).
- Votre statut de **Membre de soutien** vous confère d'être invités lors des activités de la **CAJE**.
- Une **cotisation annuelle** est également établie*, chaque année; selon les frais fixes (*et non tous les frais*) ainsi que les parts de qualifications détenues par les membres. Le déboursement de la cotisation peut s'effectuer mensuellement ou annuellement.

** Parlez-en autour de vous afin d'encourager les souscriptions; plus nous sommes nombreux, plus basse sera la cotisation !*

Les avantages en résumé

- Obtenir des rabais et forfaits à l'aide de nos contacts.
- Un accès privilégiés à nos activités.
- Participation aux droits de votes lors des assemblées.
- Possibilité d'obtenir des PP supplémentaires.

Courriels de contacts

Il est important d'ajouter à vos contacts, les adresses de messageries suivantes :

- Président : president@cajeclub.ca
- Trésorier : tresor@cajeclub.ca
- Secrétariat : info@cajeclub.ca

*** La totalité des parts d'un membre devra être déboursée, par l'individu en question, en un seul versement au moment de l'admission comme membre de la **CAJE** par un dépôt bancaire (via notre courriel) ou en personne (lors d'une rencontre). Détenir des parts de qualifications se résume à un prêt pouvant toutefois être perdu venant une faillite de la **CAJE**. De par ce geste, le membre encourage l'organisation et appui concrètement une coopérative de solidarité dont l'objectif est de venir en aide aux auteurs et aux artisans du domaine des jeux de sociétés tout en valorisant le talent québécois.*